









Pour changer ou pour durer ? Le développement durable en questions 13^{ème} Congrès RIODD [16-18 octobre 2018]

Appel à communications spécifique à la session :

« Résistances institutionnelles et facilitateurs de changement pour la responsabilité sociale des établissements d'enseignement supérieur »

Dans le cadre du 13^{ème} Congrès RIODD (16-18 octobre 2018, Grenoble), plusieurs sessions « spéciales » rassembleront des communications qui viendront alimenter les débats sur le thème central de ce Congrès « Pour durer ou pour changer ? Le développement durable en questions ».

Responsables de cette session spéciale

Nicolas Postel,

Université Lille, Clersé.

Françoise Quairel-Lanoizelée.

Université Paris-Dauphine, DRM

Lovasoa Ramboarisata.

Université du Québec à Montréal, ESG

Dimbi Ramonjy,

Groupe Sup de Co La Rochelle

François Vallaeys,

Universidad del Pacifico (Lima, Pérou)

Pour faire suite aux réflexions collectives que nous avons eues lors des sessions spéciales et tables rondes sur le thème de la « responsabilité sociale des universités » (RSU) organisées aux congrès RIODD de Montréal, Saint-Etienne et Paris-Dauphine, nous visons cette année à favoriser une vision critique de l'impact réel de la RSU dans les établissements d'enseignement supérieur.

L'engouement actuel pour les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, la présence dans les agendas privés et publics de la lutte contre les changements climatiques, l'institutionnalisation montante du reporting social et environnemental RSE [Tennaxia: 2017], voire maintenant des plans de vigilance (Loi sur le devoir de vigilance, France 2017) créent un nouveau sensus communis de la gestion organisationnelle autour de la responsabilité, l'éthique, la prise en compte des attentes des parties prenantes et de l'environnement, le développement durable, la gestion des impacts et des risques sociaux et environnementaux (ISO 26000) qui ne pouvait pas laisser insensible la gestion universitaire, tant au niveau des contenus d'enseignement qu'à celui de la gouvernance des établissements. Depuis le début des années 2000, les universités ont donc commencé à conjuguer leur gestion administrative et pédagogique en termes de Responsabilité Sociale un peu partout dans le monde (Déclaration de Talloires, 2005 ; EU-USR, 2015) [Brunelle : 2016].

Cet engouement a donné naissance, après celui de la RSE, à un nouveau « marché de la vertu » [Vogel : 2008] pour la RSU, avec toute une série de référentiels, instruments de gestion, indicateurs spécialement dédiés au mangement responsable du campus universitaire (STARS aux Etats-Unis, LIFE en Angleterre, AISHE en Hollande, PLAN VERT de la CPU-CGE en France, Rapports de Soutenabilité en Espagne, Manuel RSU en Amérique Latine, PRME de l'ONU). Cette RSU a eu vocation à s'institutionnaliser : la loi Grenelle 1, dans son article 55 du 3 août 2009, impose ainsi à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche « Développement Durable » (dans ses dimensions économique, sociétale et environnementale), et l'on peut citer l'exemple de l'Université Toulouse 3 qui s'est dotée d'une viceprésidence déléguée à la Responsabilité Sociale et Sociétale, ou bien le Pérou qui a fait entrer la RSU dans sa Loi universitaire (nº30220, art. 124), la rendant ainsi obligatoire.

Mais qu'en est-il de l'impact réel de cette promotion de la gestion socialement responsable de l'éducation

supérieure ? Les établissements réussissent-ils à dépasser le niveau de l'émergence de bonnes pratiques et initiatives des étudiants leaders pour un « campus responsable » et à produire une convergence des acteurs internes pour un changement profond et durable des contenus d'enseignement, des méthodes pédagogiques, des chaines décisionnelles, de l'orientation de la recherche vers la responsabilité ? Ou assiste-t-on à un effet de mode qui permet des innovations organisationnelles à la marge (campus écologique, par exemple) mais sans s'attaquer aux questions qui fâchent, comme le contrôle du pouvoir décisionnel, les présupposés épistémiques qui guident les programmes, les critères dominants de l'excellence universitaire basés sur la course aux brevets et publications Web of Science (publish or perish) ? La RSU et l'enseignement de modules développement durable dans les différentes carrières permettent-ils de diffuser, par exemple, plus amplement les thèses économiques d'Elinor Ostrom et Georgescu-Roegen, ou continue-t-on sous la domination de l'économie de l'Ecole de Chicago ? Les acteurs de l'éducation dans différents contextes ont-ils plus de pouvoir autonome pour une gestion responsable au quotidien de leurs établissements, ou continuent-ils de subir des pressions pour adopter des outils, des approches et des référentiels internationaux portés par les organisations internationales, les organismes d'accréditation et les systèmes de classement des universités ?

Nous proposons une session ouverte qui vise à présenter les discours et pratiques de RSU dans différents contextes. Au terme de cette session, notre but ultime est de repérer les innovations, identifier les conditions habilitantes autant que les verrous ainsi que les faux-semblants que les parties prenantes à la RSU dans différents contextes donnent à la responsabilité sociétale des établissements et des enseignants-chercheurs.

Les communications attendues répondront notamment, mais non exclusivement, aux questions suivantes :

- La marchandisation de l'éducation dans différents contextes : quel état des lieux ?
- Quelles sont les contributions et les limites du modèle anglo-saxon dominant l'enseignement de la RSE-DD ?
- Comment se diffusent (se sont diffusées) les approches pédagogiques d'enseignement de la RSE-DD issues du contexte anglo-saxon ? Et comment se sont-elles confrontées à d'autres approches (francophone, autochtone, etc.) ?
- Que veut dire la RSU dans différents contextes territoriaux, disciplinaires...?
- Le(s) responsabilité(s) des établissements et des enseignants-chercheurs varient-elles selon le contexte géographique, culturel, linguistique, historique ?
- Quelles innovations portent les visions alternatives de la RSU issues de contextes autres que celui anglo-saxon ?
- Quels facteurs techniques, organisationnels et institutionnels motivent ou bloquent la diffusion de modèles alternatifs pouvant former un contrepoids à la vision dominante de la RSU ?
- La résistance au modèle dominant de la RSU : comment émerge-t-elle, s'organise-t-elle et s'institutionnalise-t-elle ?
- Quel éclairage pourraient apporter les approches autochtone, post-coloniale et autres approches critiques quant à l'analyse et au renouvellement de la gouvernance des universités ?

Repères bibliographiques :

Audebrand L.K. [2010] « Sustainability in strategic management education: the quest for new root metaphors », *Academy of Management Education and Learning*, **9**(3), p. 413-428.

Brunelle D. [2015] « Mise en contexte historique et politique : de la mission sociale à la responsabilité sociale des universités, et retour », *Revue Interventions Économiques*, 53, p. 1-20.

Brunelle D. (dir.) [2016] La mission sociale des universités dans les Amériques. Actes quadrilingues, Montréal : IEIM.

Engwall L. [2008] "The university: a multinational corporation?", in L. Engwall & D. Weaire (eds), *The University in the Market* (9-21). London: Portland Press.

González Alcántara O. [2015] La responsabilidad social en las universidades españolas 2014-2015, Grupo de Investigación Ingeniería y Gestión Responsable, Madrid : IAES.

Kipping M., Usdiken B. & Puig N. [2004] « Imitation, tension, and hybridization: Multiple Americanizations of management education », *Journal of Management Inquiry*, **13**(2), p. 98-108.

Moon J. & Orlitzky M. [2011] « Corporate social responsibility and sustainability education: A trans-Atlantic comparison ». *Journal of Management & Organization*, **17**(5), p. 583-603.

Martí J-J. & Martí Vilar M. (2013) « Una década de Responsabilidad Social Universitaria en Iberoamérica », *Revista Española del Tercer Sector*, nº 25, pp. 145-162.

Ramboarisata L. [2016] « Des MBA responsables ? Un éclairage institutionnaliste et discursif », Cahier de recherche du Centre OSE, n°03-2016, Université du Québec à Montréal.

Ramboarisata L. [2017] « Le paradoxe de l'école de gestion socialement responsable et entrepreneuriale », *Cahier de recherche du Centre OSE*, n°07-2017, Université du Québec à Montréal.

Ruiz-Lozano et. al. [2012] « University Social Responsibility (USR) in the Global Context: An Overview of Literature », Business & Professional Ethics Journal, **31**(3-4), p. 475-498.

- Slaughter S. & Rhoades G. [2004] *Academic capitalism and the new economy: Markets, state, and higher education.*Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Tennaxia (2017) Vers une RSE mieux intégrée et un reporting plus stratégique, Paris : Tennaxia.
- Vallaeys, F., de la Cruz C. & Sasia P. [2009] Manual de primeros pasos en Responsabilidad Social Universitaria. México BID/McGraw Hill.
- Vallaeys F. [2014] « La responsabilidad social universitaria: un nuevo modelo universitario contra la mercantilización », Revista iberoamericana de educación superior, **5**(12), p.105-117.

Pour soumettre une proposition de communication à cette session spéciale

- Renseignez le formulaire-type ci-joint ou accessible sur la page https://riodd2018.sciencesconf.org/resource/page/id/1 (puis « télécharger le fichier-modèle » de soumission)
- 2. Adressez-le par mail (dont le titre indiquera « soumission à la session spéciale "RSU" » aux responsable de la session spéciale **au plus tard le 22 avril** : Email : nicolas.postel@univ-lille.fr, francoise.quairel@dauphine.fr, ramboarisata.lovasoa@uqam.ca, ramboarisata.lovasoa@uqam.ca)
- Puis, après avis du(des) responsable(s), soumettez votre proposition, si nécessaire révisée, avant le 2 mai sur le site du colloque https://riodd2018.sciencesconf.org/.

L'acceptation définitive vous sera transmise courant juin.

Une proposition se présente sous forme d'un résumé détaillé de votre communication (cf indications dans le fichier-modèle).

En cas d'acceptation, le texte complet sera à déposer sur SciencesConf.org (en complément de votre soumission initiale) dix jours avant le Congrès. **ATTENTION** : ce dépôt conditionnera votre inscription au programme du colloque.